

# La bourse au permis

La Ville de Béthune propose une aide financière pour les Béthunois qui souhaitent passer leur permis de conduire. Cette aide est ouverte sans limite d'âge.



## Le dispositif Bourse au Permis

Parce que le permis de conduire est souvent indispensable à l'obtention d'un emploi, la Ville de Béthune a mis en place un dispositif d'aide : la Bourse au Permis. Ce dispositif finance 80 % du coût total de la formation. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à effectuer 50h de bénévolat pour la Ville, le plus souvent au bénéfice des associations béthunoises.

## Sous quelles conditions bénéficier de la Bourse au Permis ?

Depuis 2018, la Bourse au Permis n'est plus soumise à une limite d'âge. Tout Béthunois de plus de 18 ans peut donc profiter de ce dispositif.

Les conditions requises sont les suivantes :

- > Avoir 18 ans
- > Être Béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier,
- > Avoir une situation sociale, professionnelle et /ou scolaire visant à l'insertion,
- > Avoir un projet, une motivation dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire,
- > Pour les personnes ayant déjà été inscrites dans une auto-école, transmettre obligatoirement le « relevé d'information intégral » avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en sous-préfecture de Béthune).
- > Pour les moins de 25 ans, avoir effectué sa journée de défense et de citoyenneté (JDC)
- > Pour les moins de 21 ans, il faut être titulaire de l'ASSR2

# Que finance la ville de Béthune ?



SOURD OU MALENT



1 CLIC

La formation au permis de conduire comprend :

- > les frais de dossier,
- > les cours théoriques sur le code de la route (4h obligatoires par semaine) et les thèmes de la sécurité routière, les 2 redevances à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- > 30 heures de conduite,
- > 2 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire.

La Ville finance 80 % du montant global de la formation. **Les 20 % restent à charge du bénéficiaire.**

## Comment être candidat à la Bourse au Permis ?

Les inscriptions au dispositif ont lieu au mois de septembre, pour une durée de 2 semaines.

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse de Béthune (Médiathèque Elie Wiesel) ou à l'Hôtel de Ville.

Vous pouvez constituer votre dossier individuellement ou en liaison avec une structure partenaire de l'action ( PIJ, Mission Locale , Passeport formation...).

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- > Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire),
- > Les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.
- > Les dossiers seront examinés par une commission technique et sont soumis au vote du Conseil Municipal.

## Les pièces à fournir

À ce dossier plusieurs pièces doivent être jointes :

- > Le dossier de candidature (avec votre situation familiale et vos motivations)
- > L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer
- > Les 3 derniers bulletins de salaire et votre contrat de travail (si vous êtes salarié)
- > Un justificatif de toutes ressources (Pôle emploi, RSA, pension, CAF)
- > Un relevé d'identité bancaire à votre nom
- > Une copie recto-verso de votre carte d'identité, ou de votre titre de séjour, en cours de validité
- > Deux photos récentes
- > La dernière quittance de loyer et la copie du bail

- > Un certificat d'hébergement précisant la date d'arrivée à Béthune et la copie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeant
- > Un extrait du casier judiciaire B3 (ou justificatif de demande en cours). Vous pouvez faire la demande par internet ([www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr)) ou par courrier (Casier Judiciaire National - 44317 NANTES Cedex 3)
- > L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière - ASSR 2, obligatoire pour les personnes de moins de 21 ans
- > L'attestation JDC (Journée de défense et de citoyenneté), obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans
- > Un « relevé d'information intégral » si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école



## Session 2025

**Le retrait des dossiers d'inscription se fera au PIJ** (Médiathèque Elie Wiesel), ou à l'**Hôtel de Ville**.

- > Du 7 au 31 janvier 2025, les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h pour l'Hôtel de Ville et les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h pour le PIJ